

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LYONS ANDELLE**

L'an deux mille vingt-cinq, le douze juin à 18h30 à Charleval, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ROMET, en séance publique.

Nombre de délégués	<b>Etai</b> ent présents :
En exercice : 48	Amfreville-les-Champs M. Cordier,
	Bacqueville M. Houy,
	Beauficel-en-Lyons Mme Doinel,
	Bosquentin Mme Fouquet,
	Bourg-Beaudouin M. Halot,
Présents : 36	Charleval MM. Emo, Calais,
Votants : 46	Douville-sur-Andelle M. Cramer,
	Fleury-la-Forêt M. Godebout,
	Fleury-sur-Andelle M. Vieillard R.,
	Flipou M. Cousin,
Date de convocation :	Houville-en-Vexin M. Lebreton,
Le : 6 juin 2025	Le Tronquay Mme Marteau,
	Les Hogues Mme Bachelet,
	Letteguives
	Lilly Mme Lancien,
	Lisors M. Herbin,
	Lorleau Mme Grouchy,
Délibération affichée	
Le :	
	Lyons-la-Forêt
	Ménesqueville M. Cahagne,
	Perriers-sur-Andelle Mme Dupart, MM. Duval, Mutel,
	Perruel M. Quéné,
	Pont-Saint-Pierre Mme Lavigne, M. Hébert,
	Radepont M. Minier,
	Renneville
	Romilly-sur-Andelle Mmes Julien, Langlet, MM. Chivot, Romet, Dulondel, Vieux,
	Rosay-sur-Lieure M. Béharel,
	Touffreville Mme Malhaire,
	Val d'Orger M. Bonneau,
	Vandrimare MM. Bézirard, Dechoz,
	Vascoeuil

Absents : M. Gavelle, Mme Damois.

Pouvoirs : Mme Dalissier à M. Calais, M. Zielinski à M. Minier, Mme Grégoire à Mme Bachelet, M. Baldari à M. Halot, M. Defrance à M. Bézirard, Mme Simon à M. Romet, M. Blavette à M. Bonneau, M. Moëns à M. Cordier, Mme Hequet à M. Emo, M. Vieillard G. à M. Vieillard R.

**Mobilités : participation financière au transport des apprentis du CFAie situé à Val-de-Reuil : approbation**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis favorable des membres de la commission environnement, développement durable et mobilités en date du 4 juin 2025 ;

Le Centre de Formation des Apprentis Interconsulaire de l'Eure (CFAie), situé à Val-de-Reuil, est l'un des CFA les plus importants de France formant aux métiers de la boulangerie-pâtisserie, boucherie, charcuterie, restauration, fleuriste, coiffure et mécanique.

Ce CFAie accueille 61 élèves originaires de la Communauté de communes Lyons Andelle, inscrits jusqu'au niveau baccalauréat.

Le CFAie organise et assure le financement du transport scolaire de ses élèves. A ce titre, il propose de participer à hauteur de 32,50 € par élève en demi-pension, soit une subvention de 1 982,50 € au titre de l'année scolaire 2024-2025.

Dans la continuité de la prise en charge financière de la participation des familles au transport scolaire pour les élèves inscrits au lycée, il est proposé de participer à hauteur de 32,50 € par élève en demi-pension, soit une subvention de 1 982,50 € au titre de l'année scolaire 2024-2025.

**Le conseil, après avoir entendu et délibéré à l'unanimité :**

- attribue une subvention d'un montant de 1 982,50 € au CFAie de Val-de-Reuil au titre de l'année scolaire 2024-2025 ;
- autorise le Président à signer tout document y afférent.

Le registre dûment signé les jours, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,

Arnaud GODEBOUT



*Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rouen ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de communes Lyons Andelle.*

*La Communauté de communes dispose d'un délai de deux mois pour répondre à un recours gracieux. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois.*